



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires : rubriques sociale et éducation des médias

Objet : Demande d'annulation des élections professionnelles de l'Éducation nationale

Les élections professionnelles qui se sont déroulées, du 13 au 20 octobre 2011, par voie électronique, dans l'Éducation nationale ont été marquées par des irrégularités et une cascade de dysfonctionnements techniques.

1 – Irrégularités

- Les 13 000 enseignants et les personnels administratifs affectés dans l'enseignement supérieur mais gérés par l'Éducation nationale ont été exclus des listes électorales. Or, le SAGES-FAEN recueille habituellement 35% des voix exprimées chez les 8 000 agrégés de l'enseignement supérieur.
- L'administration a autoritairement remplacé l'intitulé « Union pour l'École Républicaine » par « CSEN-FGAF/FAEN/SCENRAC-CFTC », après l'enregistrement officiel de la liste alors que toute notre campagne avait été axée sur l'intitulé « Union pour l'École Républicaine ».

2 – Dysfonctionnements techniques

Ces dysfonctionnements ont pénalisé de nombreux électeurs affectés en académies, dans les communautés d'outre-mer comme à l'étranger.

- *Des listes de candidats et des listes d'électeurs n'ont pas été affichées dans les délais prévus par la circulaire dans certains établissements scolaires. Des électeurs oubliés n'ont donc pas pu demander leur inscription à temps.*
- *Des collègues, y compris titulaires depuis plusieurs années, étaient absents des listes électorales.*
- *De nombreux électeurs n'ont pas reçu d'identifiant et n'ont pas pu en obtenir par la procédure de secours.*
- *Avec identifiant et Numen, impossibilité de récupérer le mot de passe avec messages d'erreur « veuillez saisir en respectant les majuscules et minuscules » ou « vous ne faites pas partie de la liste des électeurs »*
- *Problèmes de connexions liés au logiciel JAVA.*
- *Blocage de certains anti-virus ou pare-feu empêchant de voter.*
- *Problème de compatibilité entre environnement Windows utilisé par l'électeur et Linux utilisé par le prestataire de service retenu par le ministère.*
- *Même avec identifiant et mot de passe impossibilité de voter. Des messages d'erreur apparaissent, notamment « erreur cryptographique ».*

- Les 6^e et 7^e caractères du n° INSEE d'électeurs, remplacés par d'autres chiffres dans la base ministérielle sans qu'ils en soient informés, d'où l'impossibilité pour ces électeurs de retirer leur « mot de passe ».
- Des envois de mots de passe qui n'arrivent pas, car considérés comme des « spam » par des fournisseurs d'accès.
- Des envois faits sur des adresses électroniques périmées ou erronées et impossible à faire corriger sauf quelques cas d'espèce.

Ces dysfonctionnements ont été très nombreux en Polynésie française et tout particulièrement dans le 1^{er} degré où plus de 500 collègues ont, selon nos estimations, été privés de leur droit de vote.

Or, chez ces personnels, le Syndicat Territorial des Instituteurs et Professeurs des Ecoles de Polynésie Française (STIP/AEP-FAEN) recueille la totalité des 1 058 votes exprimés sur 1 868 inscrits.

La liste Union pour l'Ecole Républicaine a donc été particulièrement pénalisée.

Ces irrégularités et dysfonctionnements ont privé de très nombreux électeurs d'un droit fondamental qu'est le droit de vote, provoquant ainsi un effondrement de la participation de plus de 20% des électeurs inscrits. Le taux de participation est de 38,54% à l'Education nationale, il est de 57,7% au ministère de la culture, de 74% à la défense et de 80% aux finances.

Ce faisant, ces irrégularités et dysfonctionnements ont faussé la répartition des sièges entre les organisations syndicales puisqu'il n'y avait que 360 voix d'écart en moyenne, sur 957 034 électeurs inscrits et 349 339 votants entre l'organisation ayant obtenu le dernier siège et celle arrivant immédiatement après.

Enfin, ces irrégularités et dysfonctionnements ont privé l'Union pour l'Ecole Républicaine, à qui il a manqué 1 614 voix, de sa représentation au sein du Comité Technique Ministériel.

C'est pourquoi la FAEN, comme les autres composantes de l'Union (la CSEN-FGAF et le SCENRAC-CFTC) ont déposé un recours en annulation de cette élection auprès du ministre de l'Education nationale.

Si, s'étant déroulées dans des conditions aussi scandaleuses, ces élections étaient validées elles conforteraient le caractère anti-démocratique des lois du 20 août 2008 et du 5 juillet 2010 découlant des « accords de Bercy » que nous avons toujours condamnés. Ni la CGC, ni la CFTC, ni aucune organisation syndicale indépendante non affiliée à une confédération ou à une Union fonction publique ne seraient plus considérées comme représentatives à l'Education nationale.

Nous ne laisserons pas une parodie de démocratie nous empêcher de défendre nos métiers et les personnels qui nous font confiance.

Paris le 27 octobre 2011

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire général



Le **SIAES** (Aix Marseille) et le **SIES** (national), comme tous les syndicats de leur fédération, la **Fédération Autonome de l'Education Nationale**, font partie de l'**Union pour l'Ecole Républicaine**.